

**Compte-rendu de la réunion du Conseil des parents – secteur Est**  
**Mairie du 13<sup>e</sup>, lundi 02 Juin 2014, 18h30**

La réunion est présidée par Anne-Christine LANG, députée du 13<sup>e</sup>, conseillère de Paris, déléguée à la petite enfance dans le 13<sup>e</sup>

Sont également présents en tribune :

Magali BARON-BOISSE, collaboratrice du Maire du 13<sup>e</sup>

Patricia BOUCHÉ, responsable du pôle petite enfance à la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance du 13<sup>e</sup>

Chantal ROUSSEL, coordinatrice des crèches du secteur Est

Madame Lang introduit la réunion en rappelant les objectifs et les missions du conseil des parents et rappelle les modalités du choix de l'ordre du jour. Les thèmes sont collectés par les parents élus auprès des familles, qui les transmettent à la Présidente ou vice-présidente du Conseil des parents- Secteur Est, l'ordre du jour est par la suite proposé à la Mairie qui le transmet en fonction de la thématique aux professionnels afin d'y apporter les réponses et les informations les plus précises.

Elle précise également l'importance de la rédaction du compte rendu à l'issue de la réunion, ce dernier devra être rédigé par un parent et par un professionnel, puis transmis à la Mairie. Après validation, le compte rendu, est un document public, qui doit être affiché dans les établissements par les responsables à l'intention de l'ensemble des parents, il peut également être consulté sur le site web de la Mairie de Paris.

***LES CHANGEMENTS DE TARIFICATION ET FACTURATION LIÉS À LA MISE EN PLACE DE FACIL'FAMILLES***

La question telle qu'elle est posée était vague, et elle a été reformulée : quelles sont les problématiques rencontrées par les familles suite à la mise en place de Facil'Familles ?

Mme Lang explique le contexte dans lequel Facil'Familles a été mis en place, ce dernier est un système mis en place par la Mairie de Paris afin de faciliter la vie des familles, en regroupant l'ensemble des services municipaux fréquentés par les enfants d'un foyer : crèche, activités périscolaires, centre de loisirs, etc. sur une même facture.

Le système a été généralisé sur l'ensemble des crèches depuis novembre 2013, et les parents qui bénéficiaient d'un prélèvement automatique devaient néanmoins formuler une nouvelle demande dans le cadre de Facil'Familles, car il ne s'agit pas du même système informatique de gestion.

La vice-présidente, Zahia Sari, a soulevé les différentes problématiques rencontrés par les familles suite aux passages à Facil'Familles tel que les difficultés à joindre la hotline téléphonique, les bugs informatiques dont la conséquence directe est l'absence de facturation, ou bien la non réception des factures résultants de l'enregistrement d'adresses erronées par le service Facil'Familles. Selon cette dernière, le passage vers facil'Familles aurait été plus aisé

s'il avait eu lieu au mois de janvier en même temps que le changement de facturation (calculé en chaque début d'année sur la base des revenus de l'année précédente).

Anne-Christine Lang, informe qu'il y'a 1% de bugs informatique mais ces derniers sont en cours de résolution, elle insiste également sur l'importance d'informer les responsables de crèche de tout changement d'adresse ; en effet, comme certains parents n'ont pas mis à jour leurs adresses, les premiers courriers envoyés par Facil'Familles ne leur sont jamais parvenus.

Un intervenant expose le cas d'une famille ayant envoyé plusieurs chèques pour le règlement des factures, mais le service Facil'Familles a renvoyé les chèques ; la problématique rencontrée par la famille est que le règlement ayant été différé, la famille ne peut pas obtenir une facture datant de 2013 impactant également la déclaration d'impôt.

Anne Christine Lang insiste sur le fait que Facil'Familles est un service indépendant de la mairie d'arrondissement, mais précise que si les problèmes rencontrés par les familles n'étaient pas résolus, la mairie pourrait faire remonter l'information afin de trouver des solutions.

### ***LES PROJETS PÉDAGOGIQUES DES ÉTABLISSEMENTS : COMMENT SONT-ILS ÉLABORÉS ?***

Anne-Christine Lang précise que chaque établissement dispose d'un projet d'établissement composé d'un projet social en lien avec la mairie, le territoire et d'un projet pédagogique et que la question posée est intéressante, car le projet pédagogique reflète les spécificités de chaque crèche.

Chantal Roussel indique que le projet d'établissement regroupe plusieurs chapitres tels que le fonctionnement de l'établissement, les projets particuliers (livre, marionnettes, kamishibai...), le protocole d'accueil des enfants, l'organisation des repas, les activités, etc.

Chaque établissement est organisé différemment et essaye de répondre aux besoins individuels des familles et des enfants dans un cadre collectif en réfléchissant autour de thématique tel que : Comment organiser le déjeuner ? Comment gérer la fin de la sieste ? etc.

Une intervenante pose une question concernant l'affichage d'un document expliquant le projet d'établissement

Anne-Christine Lang insiste sur le fait que chaque établissement élabore son projet pédagogique, mais qu'ils ne doivent pas être mis en concurrence afin d'éviter les dérives. Un document affiché au niveau de la crèche n'explique pas forcément tout, mais il existe une charte d'accueil commune des établissements de la petite enfance qui doit être affichée dans chaque crèche.

Une directrice explique que chaque établissement élabore un livret d'accueil, ce dernier est remis aux familles lors de leurs premières visites. Le livret est remis à jour régulièrement. Elle explique également que la crèche accompagne l'enfant dans le développement de ses compétences et n'est en aucun cas un relais pour l'éducation des enfants, car c'est le rôle des parents.

La vice-présidente pose une question concernant l'organisation des trois journées pédagogiques annuelles et le manque d'information des parents concernant les thèmes

abordés. Elle insiste sur le fait qu'il serait intéressant d'afficher les thèmes, d'autant plus que certains parents ne comprennent pas la nécessité de fermer la crèche lors de ces journées.

Une directrice explique que lors des journées pédagogiques, les crèches sont fermées car tout le personnel participe à la réunion, qui est un lieu d'échange, de réflexion support au projet pédagogique et que les parents ont la possibilité de demander une synthèse des thèmes abordés.

#### ***LES MISSIONS ET TEMPS DE PRÉSENCE DES PSYCHOLOGUES DE CRÈCHES***

Chantal Roussel explique que les psychologues de crèches sont recrutés par la Mairie de Paris et sont affectés dans 10 établissements et vont au moins deux demi-journées par mois dans chaque établissement. Ce temps de présence est variable en fonction des besoins, ces derniers peuvent être amenés à se déplacer dans les établissements pour rencontrer les familles.

Les psychologues de crèches ont plusieurs missions transversales en liens avec les professionnels et les familles ces derniers peuvent être amenés à rencontrer les familles à la demande du responsable de l'établissement ou bien à la demande des familles, ils sont également amenés à échanger avec les professionnels lors des réunions afin de discuter des situations d'accueil des enfants et à observer les enfants et les pratiques des professionnels.

#### ***LE TAUX D'ENCADREMENT LORS DE L'ACCUEIL DU MATIN ET CELUI DU SOIR (1 / ADULTE PARFOIS PLUSIEURS ENFANTS)***

Anne-Christine Lang explique que le taux d'encadrement réglementaire est fixé à 1 adulte pour 5, pour les enfants qui ne marchent pas et d'1 adulte pour 8 pour les enfants qui marchent ; elle rappelle que la crèche est ouverte 11 heures avec une présence des enfants qui ne doit pas excéder 10 heures. Elle explique également que malgré un contexte tendu en raison d'un taux d'absentéisme important, le taux d'encadrement est respecté.

Patricia Bouché informe que sur 811 professionnels (454 auxiliaires et 111 EJE) dans le 13<sup>e</sup>, le taux d'absentéisme est de 15 % pour les auxiliaires. Elle explique également qu'il y a un pool d'agents remplaçants permanents. Dans chaque crèche, il y a 1 agent volant pour remplacer les absences courtes, mais les absences longues sont difficilement anticipées sauf s'il s'agit de congés maternité.

Un parent pose la question de la prise de décision : par qui sont prises les décisions ? Directrice tenace ? Parent élu ? Mairie de Paris ?

Anne-Christine Lang explique que les responsables des établissements saisissent leur hiérarchie, et que parfois les élus peuvent être amenés à réagir, mais le sujet est sensible car les professionnels étant majoritairement des femmes voire des jeunes femmes, avec des contraintes tel que congés maternité, grève de transport, enfant malade, le taux d'absentéisme est important. Et ce malgré les moyens mis à disposition des professionnels par la Mairie de Paris tels que attribution de logement sociaux à Paris (1/6<sup>ème</sup> du quota étant réservé aux personnels de la ville de Paris).

Patricia Bouché, explique qu'il y a 37 remplaçantes et 2 volantes, et que malgré les importants moyens mis à disposition, cela reste ponctuellement insuffisant pour assurer le remplacement des absences en raison du taux élevé d'absentéisme.

## ***CONDUITE À TENIR LORS DE PIC DE POLLUTION***

Chantal Roussel explique que des consignes sont données lors de pics de pollution, et qu'elles sont différentes entre les établissements petite enfance et l'école. Pour la crèche, lorsque le pic de pollution est très élevé, ce qui est très exceptionnel, il ne faut pas sortir les enfants à l'extérieur.

Une directrice informe que les responsables d'établissement sont avertis par mail par Air Paris des pics de pollutions et des mesures à prendre, par exemple : jeux calmes à l'intérieur.

Depuis le début d'année, une seule alerte pollution a été lancée et les enfants sont restés à l'intérieur.

L'ordre du jour est épuisé, mais des parents posent des questions concernant les modalités de création d'une association ou d'une coopérative afin d'organiser un vide grenier.

Anne-Christine Lang explique qu'une réponse avait été donnée concernant les modalités d'organisation d'un vide-grenier, et qu'il serait difficile d'envisager la création d'une association, en raison des démarches administratives lourdes, dans le seul but d'organiser un vide-grenier. Et concernant la création d'une coopérative, cela est impossible car les crèches sont payantes contrairement aux écoles maternelles et primaires qui sont gratuites.

Une autre question concerne la possibilité que la Mairie du 13<sup>e</sup> alloue une somme d'argent pour des projets tel que l'atelier jardinage, à l'image de la Mairie du 20<sup>ème</sup> arrondissement qui alloue une enveloppe de 400 euros pour des projets.

Anne-Christine Lang explique qu'il n'y a pas de budget alloué dans le cadre des projets initiés par les crèches, et propose de se renseigner auprès des conseils de quartier qui disposent d'un enveloppe budgétaire d'environ 6000 euros. Elle invite également les parents qui souhaitent éditer leur journal à se rapprocher de la Mairie, car cette dernière est dotée d'un service de reprographie performant.

La prochaine élection du conseil des parents est prévue en octobre.

La réunion se termine à 20h20.